



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'enseignement technique Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Catherine Baubault tél. : 01.49.55.46.76 fax : 01.49.55.40.06</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2012-2103 Date: 29 août 2012</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Date de mise en application : session d'examen 2013

Le Ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

à

Nombre d'annexe : 1

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Rectificatif à la note de service DGER/SDPOFE/N2010-2134 du 28 septembre 2010 relatif à l'épreuve E7 pour les candidats hors CCF du baccalauréat professionnel spécialité « Laboratoire contrôle qualité »

Résumé : Instructions relatives à l'épreuve E7 pour les candidats hors CCF du baccalauréat professionnel spécialité « Laboratoire contrôle qualité »

Mots-clés : baccalauréat professionnel spécialité « Laboratoire contrôle qualité », épreuve E7, candidats hors CCF

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Inspection de l'enseignement agricole- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Hauts-commissariats de la République des COM- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

La note de service modifie les caractéristiques de l'épreuve E7 « pratiques professionnelles » du baccalauréat professionnel spécialité « Laboratoire contrôle qualité » pour les candidats hors CCF. Cette présente disposition remplace celle de la note de service DGER/SDPOFE/N2010-2134 du 28 septembre 2010.

L'épreuve E7 « pratiques professionnelles » du baccalauréat professionnel spécialité « Laboratoire contrôle qualité » est ainsi modifiée pour les candidats hors CCF : le candidat est mis dans la situation de réaliser **2 analyses** : 1 analyse physico-chimique ou biochimique pour valider la capacité C10-3 et 1 analyse microbiologique ou biologique pour valider la capacité C10-4.

L'annexe 3 de la note de service DGER/SDPOFE/N2010-2134 est supprimée et remplacée par l'annexe jointe.

Cette disposition est valide à compter de la session d'examen 2013.

Le sous-directeur des Politiques
de formation et d'éducation

Philippe VINCENT

Annexe : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E7 POUR LES CANDIDATS HORS CCF

Capacités	Critères d'évaluation	Commentaires	Points
C10.1- Planifier les opérations d'analyse en fonction des instructions et des modes opératoires	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un diagramme ou d'un schéma d'enchaînement chronologique des étapes de l'analyse • Organisation de la manipulation dans le temps 		2
C10.2 - Organiser son travail dans la cadre des procédures en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du poste de travail • Choix du matériel adapté • Respect des règles d'hygiène et de sécurité • Nettoyage, rangement, désinfection, remise en état du poste de travail • Gestion des déchets 		2
C10.3 – Réaliser les analyses physico-chimiques ou biochimiques	<ul style="list-style-type: none"> • Application du protocole expérimental • Utilisation adaptée du matériel • Respect des consignes et des procédures • Précision du geste • Gestion du temps • Attitude professionnelle (calme, concentration, efficacité,...) 		4
C10.4 – Réaliser les analyses microbiologiques ou biologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Application du protocole expérimental • Utilisation adaptée du matériel • Respect des consignes et des procédures • Précision du geste • Gestion du temps • Attitude professionnelle (calme, concentration, efficacité,...) • Respect des conditions d'aseptie 		4
C10.5 – Traiter les résultats des analyses	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture correcte des appareils de mesure • Expression conforme des résultats (unités) • Exécution des différents calculs • Comparaison des résultats obtenus aux critères donnés • Interprétation des résultats par rapport à une norme, une valeur théorique <p>Note : restitution par oral (support écrit autorisé <u>mais non</u> évaluable, un CR n'est en aucun cas attendu)</p>		3
C10.6 – Réagir en cas de dysfonctionnement dans la mise en œuvre du protocole ou en cas de résultat anormal	<ul style="list-style-type: none"> • Réactivité • Réaction adaptée • Critique vis à vis du résultat <p>Note : en cas d'absence de dysfonctionnement ou de résultats anormaux, le jury proposera un exemple</p>		2
C11 – S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			3
TOTAL			/20